



Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-02

relatif au

Rapport de gestion 2025

Table des matières

1.	PREAMBULE	2
2.	CONSEIL INTERCOMMUNAL	2
	2.1. Composition	2
	2.2. Bureau	3
	2.3. Décisions	3
	2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026	3
3.	COMITE DE DIRECTION	4
	3.1. Composition	4
	3.2. Commission technique (Cotech)	4
	3.3. Commission des finances (CoFin)	5
	3.4. Commission des salaires	5
	3.5. Autorisation générales	5
	3.6. préavis	5
4.	ADMINISTRATION	5
5.	PROJET DE REALISATION	6
	5.1. Introduction	6
	5.2. Généralités	6
	5.3. Projet STEP	6
	5.4. Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin)	8
	5.5. Projets de raccordement du réseau de Yvorne	9
	5.6. Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yvorne	9
6.	FINANCES	10
	6.1. Organisation	10
	6.2. Comptes 2024	10
	6.3. Endettement	11
7.	CONCLUSIONS	11



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégué-e-s,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,
- du règlement du Conseil intercommunal du 21 janvier 2020,

Le Comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2025.

2. CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.1. Composition

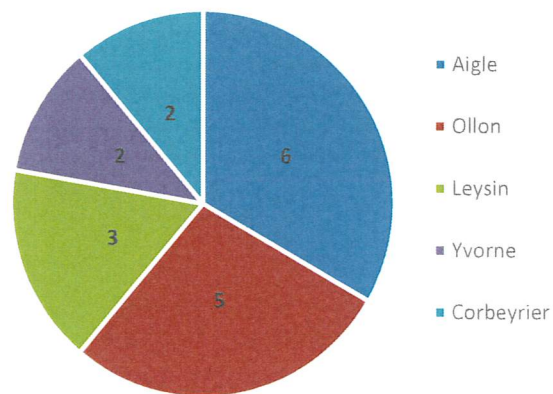
Conformément à l'art. 8 des statuts, le conseil intercommunal est formé des délégués des communes membres, désignés comme suit :

- a. une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué désigné par la municipalité ;
- b. une délégation variable, désignée par le conseil communal, composée pour chaque commune selon le tableau ci-après :
 - de 1 à 2'999 habitants 1 délégué
 - de 3'000 à 4'999 habitants 2 délégués
 - de 5'000 à 6'999 habitants 3 délégués
 - de 7'000 à 8'999 habitants 4 délégués
 - de 9'000 à 1 0'999 habitants 5 délégués
 - dès 11'000 habitants 1 délégué par tranche de 2'000 habitants.

Liste des membres du Conseil intercommunal en fonction au 31 décembre 2025.

Nom	Prénom	Localité
AMATEIS	Cécile	1867 Ollon
BACCA	Marcel-Jacques	1860 Aigle
BOCHUD	Guy	1856 Corbeyrier
BONZON	Oscar	1885 Chesières
HENTSCH	Vincent	1856 Corbeyrier
DUBOIS	Pierre-Alain	1854 Leysin
CLERC	Rémy	1867 Ollon
CHIAPOLINO	Yvan	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
KIRBY	Neil	1867 Ollon
CALORE	Pierre	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
OBI	Samuel	1860 Aigle
PELLAUD	Eric	1854 Leysin
VALTERIO	Roberto	1867 Ollon
VERDON	Stéphane	1853 Yvorne
ZBINDEN	Yvan	1854 Leysin
ISOZ	Maxime	1853 Yvorne

Conseillers intercommunaux
par Commune





2.2. Bureau

Au 31 décembre 2025, le Bureau était composé de la manière suivante :

Président	Roberto Valterio
Vice-président	Stéphane Verdon
Scrutateurs	Eric Pellaud
	Yvan Zbinden
Scrutateurs-suppléants	Oscar Bonzon
	Jean-Luc Mayor

Secrétaire Isoz Sylvie (hors Conseil)

En 2025, le bureau du Conseil a siégé à 2 reprises pour :

- préparer la visite du préfet et le rencontrer effectivement
- préparer les 2 séances du Conseil Intercommunal des mois de juin et septembre.

2.3. Décisions

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois en 2025. Durant ces séances, il a pris les décisions suivantes :

Séance du 18 juin 2025

- Préavis N° 2025-01 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercice 2024, soit :
 1. Adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés et donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- Préavis 2025-02 relatif à la gestion du personnel de l'AERA, du statut et du règlement qui en découle, soit :
 1. De confirmer la décision du CODIR de confier la gestion du personnel travaillant à l'AERA à la commune d'Ollon, selon mandat signé par le CODIR et la Municipalité (le personnel travaillant à l'AERA sera engagé par la commune d'Ollon, il dépendra de son service du personnel et sera régi par le statut du personnel de celle-ci, ainsi que du règlement de piquet établi par le CODIR).
- Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2025/2026, à savoir :
 - Président : M. Roberto Valterio
 - Vice-président : M. Stephan Verdon
 - Scrutateur : M. Eric Pellaud
 - Scrutateur : M. Yvan Zbinden
 - Scrutateur suppléant : M. Oscar Bonzon
 - Scrutateur suppléant : M. Jean-Luc Mayor

Séance du 18 septembre 2025

- Préavis N° 2025-03 amendé relatif au budget 2026, soit :
 1. Approuver le budget 2026

2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Commission de gestion

Guy Bochud
Pierre-Alain Dubois, Président
Maxime Isoz
Cécile Amateis



Samuel Obi

3. COMITE DE DIRECTION

3.1. Composition

Conformément à l'art. 17 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Chaque commune est représentée au comité de direction par un conseiller municipal en fonction, proposé par la municipalité ; il n'est pas obligatoirement issu du Conseil intercommunal. Les autres membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal mais doivent être des électeurs des communes membres de l'association au sens de l'article 5 LEDP.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le Comité de direction (CODIR) était composé de la manière suivante :

Maude Allora, Aigle (Présidente)
Jean-Philippe Ryter, Leysin (Vice-président)
Diane Morattel, Ollon (membre)
Eric Minod, Yvorne (membre)
Jean-Christophe Morex, Ollon (membre)
Christian Roubaty, Corbeyrier (membre)
Christian Roussy, Aigle (membre)

Secrétaire

Siegfried Chemouny

En 2025, le CODIR a siégé à 14 reprises (12 séances ordinaires et deux séances extraordinaires), pour préparer les préavis adressés au Conseil intercommunal, les séances de celui-ci, adjudger divers mandats et suivre l'avancement du projet de STEP régionale et des projets de raccordement.

3.2. Commission technique (Cotech)

La Commission technique est une délégation du Comité de direction chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de MM. Jean-Christophe Morex (Président) et Christian Roussy. Des représentants du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) et, selon les besoins, les exploitants de la STEP participent aux séances de la COTECH. Elle siège aussi souvent que nécessaire. En collaboration avec la responsable RH d'Ollon, elle a également été chargée de préparer le recrutement des nouveaux collaborateurs de la STEP de l'AERA, qui est entré dans ses fonctions début 2026.

3.3. Commission des finances (Cofin)

La Commission des finances est constituée d'une délégation du Comité de direction. Elle est chargée de préparer les éléments financiers (comptes, budget, planifications financière, emprunts, etc.) qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de Mme Maude Allora, M. Jean-Philippe Ryter (Président), M. Siegfried Chemouny et de M. Alexandre Monnay (Fidalp - Boursier de l'association) et des représentants du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO). Elle siège aussi souvent que nécessaire.

3.4. Commission des salaires

Nouvellement créée cette année, la Commission des salaires de l'AERA (CS-AERA) est composé de 3 membres du CODIR (actuellement, Maude Allora, Jean-Philippe Ryter et Diane Morattel) et du Chef du service des finances et du personnel de la commune d'Ollon en tant que secrétaire de la commission. Courant 2025, elle a notamment contribué à la rédaction du préavis 2025-02, à préparer les contrats de travail et les cahiers des charges des collaborateurs de la STEP de l'AERA et à procéder aux nouveaux recrutements. La commission des salaires a également siégé lors de séance de facilitation entre employés pour s'assurer d'une ambiance de travail propice entre tous.



3.5. Autorisations générales

Le Conseil intercommunal a accordé deux autorisations générales au CODIR pour la durée de la législature, à savoir :

Une autorisation générale de plaider (préavis n° 2021-05) : aucun litige judiciaire en 2025.

Une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droit réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilière (préavis 2021-06) : aucun acte notarié de signé en 2025.

Ces deux autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

3.6. Préavis

Préavis déposés

- Préavis n°2025-01 relatif au rapport de gestion et comptes 2024
- Préavis n°2025-02 relatif à la gestion du personnel de l'AERA, du statut et du règlement qui en découle
- Préavis n°2025-03 relatif au budget 2026

Préavis bouclés

- Préavis n°2025-01 relatif au rapport de gestion et comptes 2024
- Préavis n°2025-02 relatif à la gestion du personnel de l'AERA, du statut et du règlement qui en découle
- Préavis n°2025-03 relatif au budget 2025

Préavis en cours

- Préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle
- Préavis n°2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale
- Préavis n°2022-01 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle
- Préavis n°2022-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA
- Préavis n°2024-03 relatif à la demande de crédit de réalisation de prétraitement des eaux usées à Leysin dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-04 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la centrale de turbinage des eaux usées à Aigle dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle
- Préavis n°2024-05 relatif à la demande de crédit de réalisation pour la pose d'un tronçon de conduite de transports des eaux usées entre Yvorne et Aigle,
- Préavis n°2024-06 relatif à la demande de crédit de réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle
- Préavis n°2024-07 relatif à la demande de crédit complémentaire de réalisation des travaux de conduites de liaison entre Leysin et Aigle, à la suite de l'abandon du partenariat par Holdigaz et aux demandes complémentaires des autorités cantonales et fédérales

4. ADMINISTRATION

Depuis la fin de l'année 2019, l'AERA a confié son administration à la Commune d'Aigle par mandat. Ce mandat est assumé par M. Siegfried Chemouny, Secrétaire municipal adjoint, qui a été nommé Secrétaire de l'association le 10 juillet 2023.

Le Secrétariat assure la liaison entre le Comité de direction, les différents services intercommunaux, la Cofin et les équipes du bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) ; il centralise et coordonne toutes les affaires traitées.



Organe direct du CODIR, le Secrétariat est chargé de la tenue des procès-verbaux de celui-ci, de la rédaction des préavis et de sa correspondance. Il assure également la liaison avec le Conseil intercommunal. Il s'assure aussi de la conservation et de la mise à disposition des archives de l'AERA.

5. PROJET DE REALISATION

5.1. Introduction

L'épuration des eaux des cinq communes membres de l'AERA se faisait dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yvorne). Ces STEP auraient nécessité d'être assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment un diagnostic des bétons des ouvrages existant et une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 3'317'160.- TTC pour mener les études en vue de la construction d'une STEP régionale à Aigle. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte cinq volets (sous-projets) :

- La STEP proprement dite
- Le raccordement du réseau d'Ollon
- Le raccordement du réseau de Leysin
- Le raccordement du réseau de Corbeyrier
- Le raccordement du réseau d'Yvorne

5.2. Généralités

L'année écoulée a été marquée par la mise en service la filière de traitement des eaux de la STEP de l'AERA et le raccordement des communes de Corbeyrier et Yvorne sur la STEP. Les travaux pour le raccordement de Leysin ont débuté, tout comme les études pour le raccordement d'Ollon.

5.3. Projet STEP

Cette année, les travaux de construction de la STEP ont avancé selon le planning prévu et la filière de traitement des eaux (prétraitement et traitement biologique) de la nouvelle STEP est entrée en fonction dans le courant de l'été 2025 comme prévu initialement.

Ainsi, durant le premier semestre 2025, les travaux suivants ont pris place pour la filière de traitement des eaux :

- Montage des équipements électromécaniques
- Travaux de chauffage, ventilation et sanitaire
- Montage des installations électriques et mise en place de l'automatisation de la STEP ;
- Travaux de second œuvre (finalisation pour certains encore en cours)
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments.



Suite à cela, la démolition de l'ancienne filière de traitement des eaux de la STEP d'Aigle a pu prendre place.



Finalement, durant l'automne 2025, les travaux spéciaux pour la filière de traitement des boues et le traitement des micropolluants (construits sur l'emplacement de l'ancienne filière de traitement des eaux de la STEP d'Aigle) ont été réalisés.



Des versements pour les subventions liées au traitement de l'azote, au traitement des micropolluants et aux installations de biogaz ont été reçues.

5.4. Projet de raccordement du réseau de Leysin

Au cours de l'année 2025, concernant le lot des prétraitements, le contrat avec l'entreprise sélectionnée lors de l'appel d'offres de 2024 pour les prestations électromécaniques, à savoir Techfina, a été finalisé.

Parallèlement, des discussions importantes ont été menées concernant le projet d'exécution du prétraitement. Ces discussions ont notamment porté sur la coordination entre les composants électromécaniques et ceux du génie civil, afin de garantir la bonne intégration technique du projet.

Au cours de l'été, une campagne de mesure complémentaire des débits de la commune de Leysin a également été réalisée. Les résultats ont montré que les débits relevés par la STEP de Leysin étaient sous-estimés par rapport aux débits réels. Sur la base de ces conclusions, des médiations avec l'opposant ont été engagées, dans le but de trouver un compromis permettant le retrait de l'opposition au projet.

Compte tenu des débits d'entrée supérieurs à ceux utilisés dans les études initiales, des vérifications et l'adaptation du dimensionnement de la conduite forcée et de la centrale de turbinage ont été menées. Ces études ont confirmé que le dimensionnement de la conduite pour un débit de 66 l/s reste adéquat et que, compte tenu des nouveaux débits mesurés, le choix d'une turbine dimensionnée pour 66 l/s redevient économiquement intéressant.

En ce qui concerne le lot lié à la conduite forcée, plusieurs aspects administratifs ont été réglés au cours de l'année 2025, notamment la validation des conventions avec les propriétaires privés et l'aboutissement de la procédure d'autorisation de défrichement. Cette dernière était assujettie à un certain nombre de demandes formulées par l'Office fédéral de l'environnement, notamment liées à des mesures compensatoires qui ont pu être intégrées au projet.

En parallèle de ces procédures, les travaux situés sur les secteurs hors forêts ont été planifiés, et ont débuté au printemps 2025 par la réalisation du forage dirigé situé au niveau de la station d'épuration de Leysin. Au mois d'août 2025, les travaux de pose de canalisation ont démarré à Leysin sur le secteur de la route de Veyges avec un suivi hydrogéologique renforcé et la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à protéger cette zone de sources vulnérable.



A la fin de l'automne, les travaux sur ce secteur étant terminés, les entreprises ont basculé leurs équipes en plaine sur le secteur du Chemin de Vyneuve à Aigle avec le début des fouilles en direction de la falaise puis de la route cantonale, les activités sur ce secteur devant durer jusqu'au printemps 2026.

Afin de pouvoir lancer la mise à l'enquête de la centrale de turbinage, des discussions ont également été engagées avec Romande Energie concernant l'implantation du transformateur. Une fois l'accord trouvé, le dossier a été transmis aux autorités compétentes (28.01.2025).

Suite à l'absence de prise de position du canton, plusieurs relances ont été effectuées afin de l'inciter à se prononcer sur le dossier.

Au cours de l'année 2025, un appel d'offres a également été lancé pour sélectionner l'entreprise chargée de fournir la turbine et ses équipements. Cependant, il n'a pas été possible de procéder à l'attribution du marché, car les résultats de la campagne complémentaire de mesure des débits et la délivrance du permis de construire étaient encore attendus.

5.5. Projet de raccordement du réseau d'Yvorne

Les travaux de raccordement des eaux usées d'Yvorne ont commencé au printemps 2025 par la pose du tronçon entre les Jacolats et la Grande Eau.

Ensuite, le forage dirigé sous la Grande Eau a été exécuté afin de raccorder le premier tronçon à la conduite posée en 2024 sur le territoire de la commune d'Aigle. Le chemisage du collecteur du chemin des Lieugex a également été réalisé pour finaliser le raccordement au réseau aiglon.

En parallèle, les travaux de fouille en vue de la pose de la station de pompage (STAP) des Jacolats ont été exécutés. La STAP a été livrée en juin 2025 puis posée dans la fouille. Le chantier a ensuite été interrompu pendant quelques semaines en raison de la fermeture estivale des entreprises et des travaux des CFF sur la voie ferrée.

La STAP des Jacolats a été mise en service le 27/08/25, conformément au planning envisagé afin de permettre le transfert des effluents du village d'Yvorne et de Corbeyrier pendant la période des vendages. Le tubage du collecteur existant entre la STAP de Versvey et la STAP de Jacolat a été réalisé pendant l'automne. Une STAP supplémentaire et un tronçon de collecteur gravitaire ont été posés pour raccorder deux habitations sur le tracé, puis la STAP de Versvey a été mise en service le 27/11/25.

Les travaux de pose de la STAP de Crousaz dans la STEP d'Yvorne seront réalisés début 2026 ainsi que les diverses corrections et remises en état.

5.6. Projet de raccordement du réseau d'Ollon

Le dossier d'appel d'offre du mandataire principal a été mis au point conjointement par RWB et la COTECH durant le premier semestre 2025. Le consortium GIBES des bureaux CFA et Synaxis a été adjudé et a commencé ses études en août 2025.

Durant l'été, une étude complémentaire d'avant-projet sur un fonctionnement gravitaire de la conduite a été réalisée. Cette étude a permis d'évaluer les implications techniques et financières du raccordement des parcelles privées de la plaine sur la conduite de transport. Les coûts ont été jugés trop importants pour aller de l'avant avec cette variante. L'étude a néanmoins mis en lumière qu'une synergie entre les travaux de l'AERA et le raccordement du projet CFF NESA au réseau d'Aigle était possible.

Le tracé proposé par le mandataire GC a été validé au début de l'hiver 2025. Les appels d'offre principaux et les demandes d'autorisation seront réalisés au printemps 2026. Le début des travaux est programmé à l'automne 2026.



6. EXPLOITATION

L'équipe de l'AERA a continué l'exploitation de la Step d'Aigle dès le 1er juillet 2025.

La connexion à la nouvelle filière de traitement des eaux a pu être réalisée le 25 août 2025.

En 4 mois d'activités, la nouvelle entité a traité 591'806 m³ d'eau, soit une moyenne de 4'850 m³ par jour. La Step de l'AERA comptait 13'475 habitants raccordés au 31 décembre.

En termes de charge polluante, elle a cependant traité l'équivalent par jour de :

- 22'746 habitants en moyenne si on considère la charge carbonée (DCO) ;
- 12'517 habitants en moyenne si on considère la charge en phosphore (P_{tot}) ;
- 15'284 habitants en moyenne si on considère la charge azotée (NH₄).

Les rendements d'abattement ont été, respectivement pour ces trois paramètres, de 96%, 88% et 93%.

Depuis la mise en service, les rejets ont légèrement dépassé les exigences légales (OEaux). Comme le souligne le bilan effectué par le service cantonal « avec la nouvelle biologie, on constate un meilleur abattement du carbone organique dissous et une nitrification quasi complète, avec des dépassements sur les matières en suspension et le phosphore dans la phase de mise en service ».

Dans le cas de l'azote, considéré dans sa globalité (N_{tot}), le rendement d'abattement moyen était de 78%.

Durant la même période de septembre à décembre, la Step de l'AERA a produit 389 m³ de boues d'épuration (78 tonnes de matière sèche) qui ont été traités sur l'ancien atelier, ainsi que 22.5 tonnes de déchets de dégrillage.

Enfin, de septembre à décembre, la Step de l'AERA a produit 69'214 kWh (CCF), 2'528 kWh (photovoltaïque) et consommé 182'276 kWh, soit une moyenne de 1'494 kWh par jour.

7. FINANCES

7.1. Organisation

Comme par le passé, l'entreprise FidAlp SA fonctionne comme Service des finances intercommunal depuis le mois de mars 2020. Le mandat pour la révision succincte des comptes annuels a été attribué à l'entreprise NOFIVAL SA.

Depuis septembre 2023, la Cofin est chargée de préparer les éléments financiers (comptes, budget, planifications financière, emprunts, etc.) avant que ceux-ci soient soumis au CODIR.

7.2. Comptes 2025

L'exercice 2025 se solde une nouvelle fois par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Cela a été rendu possible grâce à un ajustement de la facturation des contributions des Communes membres (facture finale de 1'335'099.95 CHF au lieu des 1'852'250 CHF prévu au budget 2025). Les montants concernés seront ajustés lors de la facturation du 2^{ème} acompte 2026.

Globalement, les charges sont maîtrisées. Les principaux écarts par rapport au budget s'expliquent comme suit :

- Dépassement des charges liées aux indemnités du CODIR et de la COTECH en raison du nombre d'heures effectivement accomplies par la COTECH ainsi que de la tenue de deux séances de CODIR complémentaires.
- Dépassement des honoraires BAMO et de Direction générale du projet (DGP) pour des prestations effectuées mais non convenues initialement dans l'offre de base notamment pour la gestion des oppositions, l'établissement de conventions, la participation aux réceptions des travaux, la participation et la préparation de séances supplémentaires, etc.



- Des dépenses dans les intérêts moins forts que prévus obtenues par une baisse substantielle du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS) ainsi que par une gestion active de la trésorerie ayant permis de retarder le besoin d'emprunter.
- Dépassement des charges du personnel d'exploitation budgétées initialement pour deux collaborateurs mais rapidement porté à quatre lors de l'exercice en raison des nombreuses tâches supplémentaires liées à l'exploitation de la nouvelle filière de traitement des eaux.
- Économies réalisées sur l'électricité, les frais d'entretien, les frais d'analyses et de réactifs ainsi que sur l'évacuation des boues et déchets de la STEP, principalement en raison du retard du raccordement de Leysin, initialement prévu en 2025 ainsi qu'à l'absence de références suffisamment consolidées lors de l'élaboration du premier budget d'exploitation.
- Absence des charges des frais d'exploitation Leysin-Aigle, en raison du retard du raccordement
- Economie sur les études diverses pour des prestations moins importantes que prévues.

7.3. Endettement

Le montant d'endettement de l'association total est porté à CHF 27'600'000.- soit 46% du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.- déterminé à l'article 3 des statuts de l'AERA.

Afin de gérer au mieux les demandes de crédit et d'emprunter au moment le plus opportun, le CODIR a décidé de recourir, uniquement lorsque cela est nécessaire, à des « avances à terme » à taux fixe mensuel, puis de regrouper ces financements deux fois par année par à un emprunt à long terme. Dans un contexte de taux de marché relativement bas, cette approche permet d'optimiser le coût de la dette. Ainsi, seuls deux nouveaux emprunts à long terme ont été contractés en 2025 :

Le premier emprunt souscrit en 2025 est un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 5'000'000.-, le taux d'intérêt annuel net est de 1.18% pour une durée de 10 ans. Il a servi à honorer les dépenses des préavis « Etudes préalables » (préavis 2019-06), « Réalisation pour les travaux de la STEP » (préavis 2022-04), « réalisation pour les travaux de liaison entre Yverne et Aigle » (préavis 2024-05 et 2024-06) ainsi que « les réalisations pour les travaux des conduites de liaison, de la station de prétraitement et de la centrale de turbinage des eaux usées dans le cadre de la liaison entre Leysin et Aigle » (préavis 2022-01, 2024-07, 2024-03, 2024-04).

Le 2^{ème} emprunt a été souscrit en fin d'année pour honorer à nouveau les factures des préavis indiqués ci-dessus. Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 7'000'000.- le taux d'intérêt annuel net est de 1.41% pour une durée de 10 ans.

Pour rappel, les autres emprunts souscrits les années précédentes se montent à :

1. 500'000 CHF à 0.5% (18.08.2020-18.08.2030)
2. 1'500'000 CHF à 0.4% (08.11.2021-09.09.2026)
3. 600'000 CHF à 1.88% (10.06.2022-08.06.2030)
4. 13'000'000 CHF à 2.22% (04.10.2023-04.10.2033)

Compte tenu de l'instabilité du marché, le CODIR et la COFIN poursuivent, en 2026, l'analyse de la stratégie de financement à long terme de l'AERA.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégué-e-s, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2026-02 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2025
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour



DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 11 mai 2026.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente



Le Secrétaire

M. Allora

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE
AERA

S. Chemouny

Annexes :

Comptes 2025 :

- Compte de résultat
- Bilan
- Comptes d'investissements

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR ; M. Jean-Philippe Ryter, Vice-président du CODIR